

DEC182987IN2P3

Décision portant fermeture de l'unité de service et de recherche n°3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°DEC151303DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés;

Vu la décision n°DEC181937IN2P3 du 23 août 2018 portant nomination de Mme Anne Ealet aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n°3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Fermeture d'une unité de service et de recherche

L'unité de service et de recherche n°3264, intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés fermera le 31 décembre 2018.

Article 2 : Cessation de fonctions

A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de Mme Anne Ealet en tant que directrice par intérim de ladite unité.

Article 3: Droits et Obligation, Personnels

A compter de cette même date, l'intégralité des personnels, des biens, des droits et obligations de ladite unité seront repris par l'unité mixte de recherche n°5822, intitulée Institut de Physique Nucléaire de Lyon.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit